Délibération n°2026-048

Parc naturel régional du Gâtinais français

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU BUREAU SYNDICAL DU SYNDICAT MIXTE D'AMENAGEMENT ET DE GESTION DU PARC NATUREL REGIONAL DU GÂTINAIS FRANCAIS

L'an deux mille vingt-six, le huit juillet à dix-sept heures trente s'est réuni, sur la Commune de Milly-la-Forêt, le Bureau Syndical du Syndicat Mixte d'Aménagement et de Gestion du Parc naturel régional du Gâtinais français dûment convoqué le 25 juin 2026, sous la présidence de Monsieur Jean-Jacques BOUSSAINGAULT.

Nombre de membres	
EN EXERCICE	23
PRESENTS :	9
VOTANTS :	12

COLLEGE DE LA REGION

Étaient présents ou représentés : Madame Valérie LACROUTE (pouvoir) et Messieurs Jacques HULEUX, Jean-Philippe DUGOIN-CLEMENT (pouvoir), Pascal GOUHOURY (pouvoir) ;

Étaient absents : Madame Marianne DURANTON et Messieurs Gérard HÉBERT, Sébastien DROMIGNY ;

COLLEGE DES DEPARTEMENTS

Étaient présentes : Mesdames Béatrice RUCHETON, Annie PIOFFET ;

Était excusé : Monsieur Jean-Marc CHANUSSOT ;

Étaient absents : Messieurs Guy CROSNIER, Nicolas MEARY ;

OBJET :

FINANCES Budget Annexe SPANC : admission en non-valeur de créances irrécouvrables

COLLEGE DES COMMUNES

Étaient présents : Mesdames Constance GUEY, Nicole ROUSSEAU et Messieurs Jean-Jacques BOUSSAINGAULT, Xavier GUILBERT, Patrick POCHON ;

Étaient absents : Madame Alix HOUDAYER et Messieurs Fabien BIDAULT, Denis CELADON, Philippe DOTHÉE ;

COLLEGE DES EPCI

Était présent : Monsieur José ÉLEUTERIO ;

Était absent : Monsieur Éric CHOMAUDON ;

Nomenclature ACTES :
7 Finances locales
7.1 Décisions budgétaires

INVITÉS ET PARTENAIRES

Étaient présents : Mesdames Nadine-Françoise MAUGÈRE, Amélie FERLAY et Messieurs Kévin DUCH, Xavier GUILBERT, Pascal MAGNIER ;

Était excusé : Monsieur Christophe CHAMBON ;

Étaient absents : Mesdames Natacha COLLARD, Marinette MESSIAS, Sylvie VANDENBOGAERDE, Marie MARIN, Florence MOTTES, Virginie DAVOUST-GOSSELIN, Lucie KIENER-CALVET, Anne GALIBERT, Patricia CONSTANTIN, Mathilde TERRAL et Messieurs Yves COZE, Philippe DOTHÉE, Samuel HERBLOT, Olivier HOUY ;

EQUIPE DU PARC

Étaient présentes : Mesdames Emmanuelle GUILMAULT, Magali LASSAIGNE et Séverine HUYLEBROECK ;

Transmis au Contrôle de Légalité le :
09 JUIL. 2026
Affichage le :
09 JUIL. 2026

FINANCES Budget Annexe SPANC : admission en non-valeur de créances irrécouvrables

Considérant que Monsieur le Trésorier de La Ferté-Alais n'a pu recouvrer les titres, cotes ou produits pour un montant total de 150.00 € sur le Budget Annexe du SPANC Parc,

Le Président propose aux membres du bureau syndical du Parc naturel régional du Gâtinais français d'admettre en non valeurs ces créances irrécouvrables.

Après en avoir délibéré, les membres du Bureau syndical du Parc naturel régional du Gâtinais admettent en non valeurs ces créances irrécouvrables, à l'unanimité.

Parc naturel régional du Gâtinais français

Le Président
Jean Jacques BOUSSAINGAULT

Accusé de réception - Ministère de l'Intérieur
091-259102564-20260708-2026-048-DE
Accusé certifié exécutoire
Réception par le préfet : 09/07/2026
Affichage : 09/07/2026
Pour l'autorité compétente par délégation